

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT  
DE LA PLAINE DU VAR**

**Conseil d'administration  
du vendredi 2 juillet 2010**

Sont présents les administrateurs suivants :

- Christian TORDO, Président du Conseil d'Administration, représentant la communauté urbaine Nice-Côte d'Azur
- Christian ESTROSI, 1<sup>er</sup> Vice-président, représentant la communauté urbaine Nice-Côte d'Azur
- Thierry LEMOINE, 2<sup>nd</sup> Vice-président, représentant le ministre chargé de l'urbanisme
- Marc D'AUBREBY, représentant le ministre chargé des transports
- Jean-Yves OLLIVIER, représentant le ministre chargé de l'aménagement du territoire
- Anne PENELAUD-BRUNET, représentant le ministre chargé du budget
- Benoit BROCARD, représentant le ministre chargé des collectivités territoriales
- Jean Marie CARTEIRAC, représentant le ministre chargé du logement
- Bernard PEICLIER, Directeur départemental des Finances publiques
- Patrick ALLEMAND, représentant le Conseil Régional PACA
- Gérard PIEL, représentant le Conseil Régional PACA
- Eric CIOTTI, représentant le Conseil général des Alpes-Maritimes
- Henri REVEL, représentant le Conseil général des Alpes-Maritimes
- Alain PHILIP, représentant la communauté urbaine Nice-Côte d'Azur
- Michel MEINI, représentant la communauté urbaine Nice-Côte d'Azur
- Emile TORNATORE, représentant de la communauté de communes des Coteaux d'Azur
- Dominique ESTEVE, Président de la chambre de commerce et d'industrie
- Albert MAROUANI, Président de l'université de Nice-Sophia Antipolis

Sont excusés :

- Laurent ROY, représentant le ministre chargé de l'environnement, ayant donné pouvoir à Mme Anne PENELAUD-BRUNET
- Michel VAUZELLE, représentant le Conseil Régional PACA
- Alain FRERE, représentant le Conseil général des Alpes-Maritimes, ayant donné pouvoir à M. Eric CIOTTI

- Jean-Pierre TESTI, représentant de la communauté de communes des Coteaux d'Azur
- Pierre Guy MORANI, représentant de la communauté de communes de la Vallée de l'Estéron, ayant donné pouvoir à M. Alain PHILIP
- Jean Pierre MASCARELLI, Président du SYMISA
- Eric MAREE, Président du Directoire de VIRBAC, ayant donné pouvoir à M. Dominique ESTEVE
- Pierre DUCRET, Directeur de la Direction bancaire – Caisse des Dépôts et Consignations

Sont également présents :

- Serge LADO-BORDOWSKY, Contrôleur général
- Hervé PAUL, Conseiller spécial du Président de NCA
- Claire BEHART, Chargée de mission au Conseil général des Alpes-Maritimes
- Bernard MULLER, Chef de l'unité territoriale des Alpes-Maritimes de la DREAL

Et les représentants de l'EPA Plaine du Var :

- Thierry BAHOUGNE, Directeur général
- Thierry MARTIN, Conseiller du Directeur général
- Corinne SARFATI, Directeur administratif et financier
- Marie-Dominique VIGNAU, Directrice de l'aménagement
- Olivier SASSI, Directeur du développement et de la recherche
- Géraldine ROCHEREAU, Agent comptable

La séance est ouverte à 11 h 50  
sous la présidence de M. Christian Tordo

**M. TORDO.**- Mesdames, messieurs, je vous propose que l'on ouvre ce conseil d'administration du 2 juillet dont l'ordre du jour vous a été communiqué. Il n'est pas très fourni mais cela ne veut pas dire que depuis le dernier conseil d'administration de février l'EPA n'ait pas travaillé. Il a en particulier continué à travailler sur les études qui étaient absolument nécessaires pour aboutir à une proposition cohérente de ce que nous envisageons de faire dans cette plaine du Var. Nous ne les présentons pas à ce conseil d'administration parce qu'elles sont en phase de finalisation, mais d'ores et déjà on peut considérer que sur le principe elles sont quasiment terminées, ce qui nous permettra, et j'y reviendrai tout à l'heure, de passer à une deuxième phase de l'OIN dans les mois qui viennent.

Le deuxième point que je voudrais souligner avant de passer directement à l'ordre du jour, est la qualité du travail que nous avons mis en place avec les différents partenaires à travers les réunions institutionnelles que nous avons organisées à la fois avec le représentant de l'État, bien sûr Nice Côte d'Azur, mais aussi la Région et les autres partenaires, de telle façon que nous ayons une approche commune et partagée de la problématique qui nous concerne.

S'agissant du futur et en particulier du futur de ces six prochains mois avant le prochain conseil d'administration, je voudrais en quelques minutes vous dire ce sur quoi nous allons maintenant travailler, étant entendu que, si cette phase d'études a pu faire penser à certains que l'EPA était en fait un EPE, un établissement public d'étude, ce n'est pas le cas, c'est un établissement public d'aménagement dont l'objectif est bien sûr, dans une autre phase, de passer à l'aménagement ; cette phase opérationnelle nécessitant bien entendu à la fois la capitalisation et/ou le foncier pour pouvoir faire ce travail d'aménagement.

Les autres éléments sur lesquels nous aurons à travailler pendant cette deuxième moitié 2010 concernent la relance du contrat de développement que nous avons mis en suspens, en particulier pour avoir la disponibilité de la conclusion des études qui avaient été lancées et qui étaient indispensables ; il paraissait effectivement quelque peu incohérent de travailler sur ce contrat de développement sans avoir ces éléments de conclusion des études qui avaient été lancées. C'est maintenant le cas et nous pouvons donc le relancer, de telle façon que, lors du conseil d'administration de décembre 2010 que nous aurons à tenir, nous pourrions à la fois vous présenter ce contrat de développement et le plan d'affaires y afférent.

Quatrième point sur lequel nous allons travailler, juillet 2011 est la date de fin du décret de pré-ZAD qui avait été pris par la préfecture, il va donc falloir que nous travaillions sur le relais, c'est-à-dire évidemment sur les sites et les opérations dédiées à des ZAD, pour autant que nous ayons, et c'est quelque chose sur lequel nous allons travailler d'une manière approfondie parce que cela constitue un élément important de l'appropriation de ce projet par l'ensemble des populations concernées, les mécanismes permettant d'avoir une maîtrise du foncier, de telle façon que nous puissions répondre aux inquiétudes légitimes des habitants de ce territoire.

Le dernier élément, je crois que c'est une nécessité reconnue par tout le monde, est le rééquilibrage pour l'année 2011 du budget de fonctionnement de l'EPA, de façon que nous puissions rendre opérationnelles un certain nombre de dépenses supplémentaires, voire éventuellement faire des économies ; c'est à l'ordre du jour de beaucoup d'organisations en commençant par l'État et les collectivités territoriales, mais ça doit aussi être à l'ordre du jour de l'EPA.

Ces propos introductifs ayant été faits, je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

## 1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2010**

*Aucune observation n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2010.*

**M. TORDO.**- Les délibérations 2 et 3 concernent le compte financier 2009 et le compte-rendu d'exécution budgétaire 2009. Je vais passer la parole à l'agent comptable.

## 2. **Compte financier 2009**

**Mme ROCHEREAU.**- Je vais vous présenter les résultats en m'appuyant sur un diaporama. Vous avez tous eu le rapport de présentation.

Je vous l'ai indiqué dans le rapport de présentation, il s'agit d'une analyse finalement assez statique des chiffres 2009 en raison d'un manque d'antériorité puisque, l'année 2008, le compte financier ne concernait que quatre mois et à l'heure actuelle l'activité de l'EPA n'est pas dans sa pleine amplitude, de nombreux projets sont encore au stade des études et elle ne permet pas de faire une analyse réellement dynamique sur l'année comme on le fait pour une analyse financière normalement rétrospective d'un établissement.

C'est le même schéma que le rapport de présentation. Je vais vous présenter les chiffres qui concernent purement l'activité, puis la structure financière.

### **L'essentiel de l'activité 2009**

Nous avons eu 3 634 522,74 € de produits et 2 414 298,44 € de charges, avec un bénéfice qui sort du compte de résultat à 1 220 224,30 €.

Les charges se répartissent telles que je les ai détaillées dans le rapport :

- des charges d'exploitation de 2 414 009,13 €
  - des consommations de l'exercice en provenance de tiers, ce que l'on appelle compte générique ou compte de résultat pour 1 028 069,65 €
  - un terme générique « impôts » qui concerne la participation des employeurs à l'effort de formation pour 4 250,31 €
  - des charges de personnel pour 1 340 023,20 €
  - des amortissements et provisions pour 39 465,97 €
  - autres charges pour 2 200 €

Les charges financières sont très vastes, elles concernent les intérêts de la ligne de trésorerie qui a été clôturée en cours d'année.

Les produits se répartissent de la manière suivante : des subventions de fonctionnement qui représentent majoritairement les produits de l'année pour 3 279 400 € et autres produits d'exploitation pour 4 880 €.

Il faut noter également en 2009 les produits exceptionnels : on comptabilise les produits exceptionnels sur opérations de gestion pour un montant de 302 711,71 €, qui correspondent pour l'essentiel (pour 300 000 €) à une subvention reçue au titre de la mission de préfiguration.

Les subventions d'investissement du compte de résultat figurent au compte 777, c'est là également une opération de fin d'exercice obligatoire que l'on constate en comptabilité pour 47 531,03 €.

On a donc un résultat de 1 220 224,30 €. Avec les retraitements comptables, on arrive à une capacité d'autofinancement de 1 212 159,24 € puisqu'on neutralise les opérations d'ordre pour arriver à la capacité d'autofinancement.

### **Le bilan et la structure financière**

Le fonds de roulement est de 1 618 708,58 €. C'est la différence entre les ressources stables et l'actif immobilisé stable.

Cette différence entre les ressources stables pour 1 919 569,39 € et l'actif immobilisé stable pour 300 860,81 € nous donne le fonds de roulement pour 2009.

Le besoin en fonds de roulement est négatif, il va générer de la trésorerie, ce qui veut dire qu'il y a plus de dettes que de créances, ce qui n'est pas forcément négatif puisqu'il faut toujours regarder la part dans le bilan. En l'occurrence, cela représente moins de 10 % du passif en dette. Cette différence nous donne le besoin en fonds de roulement qui est de moins 87 676,75 €.

Nous avons une trésorerie de 1 706 385 € qui est mathématiquement l'addition du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

### **Synthèse**

Cette diapositive est une synthèse des principaux chiffres importants : le résultat de l'exercice, la capacité d'autofinancement pour 1 212 159,24 € et la variation du fonds de roulement qui ressort du tableau de financement et qui est importante puisque, l'an dernier, le fonds de roulement était peu important du fait qu'il y avait quatre mois d'exercice. On a donc une variation du fonds de roulement pour 1 194 202,82 €.

Je vous propose de voter les comptes tels qu'ils suivent :

- 2 414 298,44 € en dépenses de fonctionnement
- 3 634 522,74 € en recettes de fonctionnement

Nous avons 52 956,42 € en dépenses réelles en capital (ce sont les chiffres du tableau de financement) et 35 000 € en recettes réelles en capital. Ce sont des recettes réelles en capital puisqu'on a neutralisé les opérations d'ordre.

Le résultat de l'exercice 2009 est arrêté à la somme de 1 220 224,30 € et je vous propose de le porter au compte 110 « report à nouveau créditeur ».

Merci.

**M. TORDO**.- Des questions, des précisions ?

Je mets donc au vote l'approbation du compte financier 2009.

*Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte financier 2009.*

Je vous remercie.

### **3. Compte-rendu d'exécution budgétaire 2009**

**M. TORDO**.- Monsieur Bahougne, quelques mots sur ce compte-rendu.

**M. BAHOUGNE**.- Les réalisations 2009 sont conformes en tous points aux prévisions qui avaient été présentées lors du conseil d'administration du 5 février 2010 et parfaitement conformes au compte financier tel que présenté par le comptable.

Il est important de noter que l'ensemble des partenaires ont notifié et versé la totalité de leur contribution mais que reste en suspens la répartition entre Nice Côte d'Azur et les Coteaux d'Azur de la quote-part de financement.

Il avait été indiqué lors du premier conseil d'administration que la quote-part des Coteaux d'Azur s'élèverait à 200 000 € soit 5 %. À ce jour, les Coteaux d'Azur se sont acquittés de 80 000 €. Il reste donc une part à financer dès lors qu'il avait été estimé que dans la répartition entre l'ensemble, les EPCI s'acquittaient de 20 % de la quote-part et que c'est une négociation entre les EPCI qui devait permettre de régler cette situation.

C'est le seul élément véritablement marquant de l'exécution du budget 2009.

**M. TORDO**.- Y a-t-il des questions ?

**M. TORNATORE**.- Sur cette question, j'ai essayé de travailler avec monsieur Revel qui s'occupait de Nice Côte d'Azur, avec monsieur Tordo et avec vous, Monsieur Bahougne, pour que l'on trouve une sortie à ce positionnement, sachant que, lorsque nous avons évoqué cette problématique de partage en conseil d'administration, il n'y avait pas eu de délibération, me semble-t-il, sur la répartition à 5 %, parce que même 200 000 € c'était une somme suffisamment

importante pour les Coteaux d'Azur, à l'époque où il y avait encore Carros dans cet EPCI, pour que nous ayons une réaction sur ce montant.

**M. REVEL.**- Monsieur le Président, on en a discuté rapidement. C'est vrai qu'il y a un problème qu'il faut résoudre. Compte tenu de « l'explosion » des Coteaux d'Azur où il y avait trois entités - il n'y en a plus que deux - dont une importante qui est partie et qui finançait plus que les deux autres, je crois qu'il va falloir s'y pencher réellement pour ne pas mettre en péril ce qui reste des Coteaux d'Azur, surtout là, parce que nous, financièrement, ce n'est pas une somme qui va nous clouer au pilori, Monsieur le Président.

Le seul problème est qu'en 2009 il y avait encore les Coteaux d'Azur, c'est là où l'on a un petit hic. Mais on va le résoudre, avec votre accord.

**M. TORDO.**- Effectivement, ce qu'a évoqué Thierry Bahougne est simplement la relecture non pas de la délibération en tant que telle mais des débats qui ont eu lieu au conseil d'administration sur la manière d'éclater la part entre Nice Côte d'Azur et les Coteaux d'Azur. Cela reste en suspens, c'est important à souligner.

Ce que l'on peut dire aussi c'est que pour 2010 le problème est réglé, puisque la délibération de Nice Côte d'Azur a été conforme à ce qui était attendu compte tenu du paiement du Broc. L'année 2010 est réglée. Il reste effectivement 2009 mais, eu égard aux sommes en question, je pense que l'on doit pouvoir, avec de la bonne volonté, trouver une solution satisfaisante.

**M. ESTROSI.**- Une délibération passe au bureau du 9 juillet pour régler cela et, bien évidemment, il faut revoir la répartition de manière plus équitable.

**M. TORDO.**- Bien. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

Je sou mets à l'approbation ce compte-rendu d'exécution budgétaire 2009.

*Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu d'exécution budgétaire 2009.*

#### **4. Décision modificative au budget 2010**

Le point 4 est retiré

#### **5. Point d'étape d'exécution budgétaire 2010**

**M. TORDO.**- Une précision en la matière : le point d'étape sur l'exécution budgétaire 2010 tenait compte de la délibération relative à une décision modificative au budget 2010 qui avait été originellement proposée et que nous avons retirée sous la double impulsion, si je puis dire, des recommandations de

Bercy et de nous-mêmes, de l'État et de nous-mêmes, parce qu'en cette période d'économies il nous semblait utile de faire la même chose au niveau de l'EPA.

Cette délibération relative à la décision modificative est donc retirée et, par là même, le point d'étape d'exécution budgétaire 2010 que vous avez dans le dossier et qui tenait compte de cette décision modificative n'est plus le bon. Thierry Bahougne va indiquer les modifications apportées au document que vous avez, qui doivent être prises en compte pour cette délibération.

**M. BAHOUGNE.**- Vous venez de trouver sur vos tables un document, une chemise blanche avec « point d'étape d'exécution budgétaire » qui remplace celui que vous aviez dans vos dossiers.

La situation budgétaire à fin juin 2010 est affectée par le transfert de maîtrise d'ouvrage des études, qui fait que nous devons intégrer dans le budget à la fois les recettes nouvelles liées au transfert des subventions des différentes collectivités et les dépenses que nous aurons à supporter pour financer ces études, mais cela est parfaitement neutre sur l'ensemble du dispositif puisque nous intégrons à la fois les recettes et les dépenses.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 33 % et devraient se consommer conformément aux prévisions.

S'agissant des études pré-opérationnelles, je rappelle qu'en l'absence de signature du protocole qui doit préciser les conditions de financement des études pré-opérationnelles et afin de ne pas ralentir le rythme des opérations engagées, les dépenses relatives à ces études ont été couvertes en trésorerie par le reliquat des subventions de l'exercice 2009. Ces études pré-opérationnelles sont celles qui permettront, à l'issue des études de définition, d'engager sur des secteurs bien définis les opérations et la réalisation de ces opérations.

Les besoins de financement liés à ces études vont bien sûr s'accélérer et, pour cela, vous avez vu notre reliquat de trésorerie, nous pouvons supporter jusqu'à un certain point ces études avec ce reliquat de trésorerie, mais il faudra que la question du financement de ces études pré-opérationnelles soit réglée rapidement faute de ne pouvoir continuer, sauf à aller sur les marchés financiers.

S'agissant des contributions des partenaires, elles ont été votées pour 4 M€ au budget initial, elles ont été identifiées pour 1 280 000 € et encaissées à hauteur de 580 000 €. À ce jour, seuls le Conseil général et le Conseil régional ont notifié leur contribution.

Je signale que l'État a versé le solde des crédits de paiement qu'il avait notifiés pour 2009, soit 500 000 €.

Voilà ce qu'est aujourd'hui le point d'étape sur la situation budgétaire.



**M. TORDO**.- Bien. Y a-t-il des questions ?

Pas de question, pas de commentaire ? Je le soumets aux voix.

*Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le point d'étape d'exécution budgétaire 2010.*

## **6. Point d'étape des études en cours**

**M. BAHOUGNE**.- Un dossier vous a été remis, qui à la fois détaille les études et vous donne des indications de calendrier sur leur avancement.

Vous avez trouvé sur la table, ce matin, un dossier complémentaire avec des fiches concernant chacune des principales opérations et les principales études d'aménagement qui sont engagées. Il convient de signaler que, premièrement, le déroulement des études est strictement conforme au calendrier prévisionnel qui avait été présenté lors du deuxième conseil d'administration ; nous sommes à la semaine près exactement dans les temps. Deuxièmement, ce travail d'étude se déroule, comme l'a indiqué le président, en parfaite relation avec l'ensemble des partenaires, collectivités, tout le monde est associé, il s'agit d'un projet commun et tout le monde se retrouve régulièrement autour de cette table pour faire avancer les projets.

Il est à noter une chose : nous arrivons à un point où devra se poser la question du cadencement des opérations, non seulement pour des questions budgétaires mais aussi pour des questions de commercialisation. Nous avons eu des discussions avec différents commercialisateurs, notamment de l'immobilier, pour avoir une meilleure appréciation du marché de l'immobilier, que ce soit du marché du logement ou du marché de l'immobilier d'entreprise, pour nous assurer que nous n'allions pas saturer le marché et donc procéder à des réalisations qui ne trouveraient pas acquéreur.

Aujourd'hui, il apparaît que, premièrement, les investisseurs attendent la création du moteur économique de l'opération, très clairement Méridia ; deuxièmement, la demande est très forte sur l'immobilier d'activité, et pas forcément pour de très grandes surfaces, ce qui nous amène donc à imaginer que l'on puisse le plus rapidement possible valoriser des petites zones d'activité déjà existantes qui pourraient rapidement accueillir ces activités et cette demande, dans l'attente que se réalisent les plus grosses opérations, notamment de requalification de la zone d'activité de Saint-Laurent-du-Var, de la zone du Broc, ou d'autres.

Par ailleurs, nous arrivons à un moment important dans les prises de décision sur un certain nombre d'opérations, notamment sur le pôle multimodal. Nous avons transmis aux différentes collectivités la convention générale ainsi qu'une convention de tiers pour un point particulier qui est le passage sous voie. Il faudra que ces conventions soient examinées très vite.

Deuxième étude extrêmement importante qui arrive bientôt à terme : l'étude concernant le parc-exposition puisque, dans les semaines à venir, nous seront livrés les derniers éléments, notamment les conditions de montage juridique et financier qui permettront là les véritables prises de décision.

Voilà ce que je pouvais dire sur le point d'étapes des études en cours.

**M. TORDO.**- Y a-t-il des questions ?

**M. ALLEMAND.**- Je ne mets pas sur le même plan toutes les études. Il y en a deux qui me paraissent fondamentales, c'est l'étude de préfiguration et l'étude sur le positionnement international dont les conclusions, à mon avis, ne seront pas neutres par rapport à ce que vous disiez à l'instant, Monsieur le Directeur général, notamment sur les questions liées aux investisseurs.

Je voulais avoir une précision sur ce sujet, savoir exactement où nous en sommes sur ces deux études qui sont fondamentales.

**M. TORDO.**- Je n'ai peut-être pas été suffisamment clair dans mon propos introductif. J'ai effectivement évoqué le fait que ces deux études, qui sont les plus importantes, étaient en voie de finalisation. L'étude sur le positionnement international est quasiment terminée ; on n'a pas pu la présenter aujourd'hui parce qu'il faut la mettre en forme mais elle est quasiment terminée ; les études de définition arrivent aussi à leur terme, de telle façon que, comme je l'ai dit, lors du conseil d'administration de décembre 2010, on pourra les présenter, elles sont arrivées au bout, c'est pourquoi j'ai indiqué que nous allions passer à une phase pré-opérationnelle en nous nourrissant de ce que seront les conclusions.

J'ajoute que toutes les réunions qui ont eu lieu sur les échanges avec les différents organismes chargés de ces études ont été faites avec la collaboration de tous les participants de l'EPA : les représentants de l'État, de Nice Côte d'Azur et aussi, de la même façon, de la Région. Cela se fait en transparence.

**M. PIEL.**- Lors du dernier conseil d'administration, je vous avais posé la question quant à la réunion du comité des maires et vous m'avez répondu qu'il allait se réunir rapidement. Je voulais savoir si cela a été fait.

Ensuite, j'avais posé aussi la question de la concertation avec les populations et vous aviez passé la parole à monsieur Bahougne qui m'assurait que cela aussi serait fait. Là, je ne vous demande pas la confirmation parce que pertinemment je sais que cela n'a pas été fait.

On avance dans ces études de façon très volontaire, mais ce qui m'importe moi, je suis désolé de revenir là-dessus à chaque conseil d'administration, c'est bien la concertation avec la population et avec les maires des villes, y compris quand on prend connaissance des documents qui nous ont été fournis, on ne peut pas se contenter de réunions qui, j'en suis sûr, sont très intéressantes et techniquement importantes avec les services des différentes collectivités présentes.

Aujourd'hui, je ne pourrai pas voter ce point d'étape parce qu'il manque vraiment cela, j'y reviens à chaque conseil d'administration et, à chaque fois, vous m'assurez que cela va être fait. Mais certainement que, d'ici le mois de décembre, cela va se faire.

**M. TORDO.**- Je peux encore vous réassurer ; par rapport à ce que j'ai pu dire au conseil d'administration de février, j'étais trop optimiste en la matière parce que, pour pouvoir se concerter, il faut avoir de la matière à échanger, cela nécessitait d'avoir suffisamment avancé dans les études jusqu'au moins la conclusion pour que l'on puisse partager ces conclusions. On y est, on va le faire.

J'ajoute de manière plus générale, pour vous rassurer, que cette nécessaire concertation à la fois avec les populations et avec les maires des communes concernées est dans notre esprit fondamentale pour que tout le monde s'approprie cette opération. Cette opération d'intérêt national - cela dit bien ce que cela veut dire, c'est-à-dire que cela intéresse tout le monde y compris l'État et la Nation - ne pourra réussir que s'il y a une appropriation de l'ensemble des partenaires sur ce plan, et c'est bien notre intention de ne pas négliger cet aspect des choses.

Ayant dit cela, je prends acte de votre question, du fait que l'on n'a pas pu le faire jusqu'à présent, je vous réassure sur le fait que ça sera fait parce que, j'insiste, c'est consubstantiel à la réussite de l'OIN.

D'autres questions ou commentaires ?

Je soumetts donc aux voix cette délibération n° 6.

*Le conseil d'administration, à la majorité (opposition de MM. Piel et Tornatore), approuve le point d'étape des études en cours.*

## 7. Points divers

**M. TORDO.**- Je vous prie de m'excuser, c'est de ma faute si l'on n'a pas pu vous le communiquer plus tôt, on a été un petit peu pris par le temps. Je voudrais soumettre en points divers le principe de la création d'un comité d'experts scientifiques de haut niveau pour aider l'établissement public, l'Éco-vallée dans sa réflexion sur les conditions du développement économique.

L'importance des conditions d'attractivité des entreprises sur ce territoire a été soulignée par Patrick Allemand, me semble-t-il ; je suis complètement convaincu que cela passe par un contenu scientifique de haut niveau et nous ne sommes pas armés nous-mêmes pour avoir ces compétences. La création de ce comité d'experts scientifiques de haut niveau, qui est d'ailleurs prévu par le protocole approuvé en conseil d'administration le 16 juin 2009, nous y aidera et c'est absolument fondamental pour la réussite à court et moyen terme de ce que nous voulons faire au sein de l'EPA.

Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce point ?

**M. ALLEMAND.**- Une question simplement : allez-vous le faire valider par le conseil d'administration, allez-vous nous faire des propositions ?

**M. TORDO.**- Bien sûr. Là, c'est simplement la délibération sur le principe de la création de ce comité d'experts. Ce sera bien entendu soumis, au moment opportun, au conseil d'administration.

**M. PIEL.**- Pourrions-nous faire nous aussi des propositions ?

**M. TORDO.**- Oui, pourquoi pas.

**M. MAROUANI.**- Je veux simplement dire que je me réjouis de la proposition de désignation d'un comité d'experts internationaux qui va nous aider effectivement considérablement à trier parmi les nombreux projets qui émergent de la communauté scientifique issue de l'Université et des organismes de recherche. C'est une excellente chose à laquelle j'adhère complètement.

**M. TORDO.**- Pour compléter, vous savez que, dans le même temps, dans le cadre de ce que nous faisons au titre du développement économique de Nice Côte d'Azur, nous souhaitons associer à ce contenu scientifique de haut niveau les éléments de ce que l'on appelle la chaîne de l'innovation, c'est-à-dire incubateur et pépinière d'entreprises et valorisation de la recherche, ce qui nous permettra d'avoir un outil, je ne veux pas dire qu'il sera unique en Europe mais le fait de pouvoir avoir ces éléments dans un même lieu sera un élément fondamental de l'attractivité nécessaire des entreprises pour le développement économique.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

Je sou mets donc au vote cette délibération sur le principe de la création d'un comité d'experts scientifiques de haut niveau au plan international pour aider l'EPA dans sa réflexion en matière de développement économique.

*Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la création d'un comité d'experts scientifiques de haut niveau pour aider l'EPA dans sa réflexion sur les conditions du développement économique.*

**M. TORDO.**- Sauf s'il y a un autre point divers [*pas d'autre point*], cela clôture le conseil d'administration. Je vous en remercie et je vous donne rendez-vous au mois de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 12 h 20

☆☆☆☆